



emilie cuq <emiliecuq@gmail.com>

Livenote en français

4 messages

Sandra D'angelo <dangelo.sandra@gmail.com>

3 octobre 2007 14:53

À: marc.dubuisson@icc-cpi.int

Cc: "Preira, Didier" <didier.preira@icc-cpi.int>, "Peralta Losilla, Esteban" <Esteban.PeraltaLosilla@icc-cpi.int>, catherine.mabille@mabille-avocats.fr, jmbd@saintjacques.net, Adam <pollockadaml@gmail.com>, Caroline <caroline.buteau@gmail.com>, emilie cuq <emiliecuq@gmail.com>, Marc Desalliers <marc.desalliers.1@ulaval.ca>

Cher Marc,

J'espère que tu vas bien.

Je reviens à toi concernant la question du Livenote en Français.

Merci pour toutes les informations que tu nous a fournies hier après l'audience.

Nous souhaiterions en savoir un peu plus sur certains points:

Tu nous a dit hier que deux solutions seraient envisageables pour obtenir un livenote en français en 'temps réel':

- soit un système de cablage entre la Cour et la société canadienne en charge du Livenote
- soit l'engagement à la Cour d'une personne ressource issue de cette société

Dès lors:

- La Cour exploite-t-elle concrètement l'une de ces deux solutions?
- Dans l'affirmative, laquelle? Quel serait le délai de mise en place de ce système?

L'équipe de la Défense est inquiète du laps de temps que nécessite la traduction française des transcripts d'audience (nous n'avons toujours pas reçu ceux de lundi) et qui ralentit fortement le travail d'une audience à l'autre lorsque celles-ci ont lieu deux jours consécutifs, sans compter que toutes nos annotations sur le texte anglais lors de l'audience nous sont presque inutiles puisque non répercutées sur la version française. Enfin, comme tu le sais, notre client ne lit pas l'anglais et la langue de travail de notre équipe est le français.

D'avance nous te remercions de nous éclairer sur ces points et espérons qu'une solution rapide sera trouvée à cette problématique.

Ainsi que l'a demandé le Président. Fulford, nous tenons à t'indiquer que ta réponse à ce message pourra faire l'objet d'une transmission à la Chambre de Première Instance.

Cordialement

Sandra

--

Sandra D'angelo
Case Manager
Equipe de la Défense
de M. Thomas LUBANGA DYILO
Cour Pénale Internationale
Maanweg 174
NL-2516 AB
La Haye
Pays-bas
Tel : 0031 70 515 9095
Ext: 9095

Dubuisson, Marc <Marc.Dubuisson@icc-cpi.int>

5 octobre 2007 12:45

À: Sandra D'angelo <dangelo.sandra@gmail.com>

Cc: "Preira, Didier" <Didier.Preira@icc-cpi.int>, "Peralta Losilla, Esteban" <Esteban.PeraltaLosilla@icc-cpi.int>, catherine.mabille@mabille-avocats.fr, jmbd@saintjacques.net, Adam <pollockadaml@gmail.com>, Caroline <caroline.buteau@gmail.com>, emilie cuq <emiliecuq@gmail.com>, Marc Desalliers <marc.desalliers.1@ulaval.ca>, "Dahuron, Charlotte" <Charlotte.Dahuron@icc-cpi.int>, "Bertrand, Anne Aurore" <AnneAurore.Bertrand@icc-cpi.int>

Chère Sandra,

Tout d'abord, les textes de la Cour prévoient en effet que des transcriptions d'audience sont prévues. Quant aux transcriptions en simultané, néanmoins, la norme 27 du Règlement de la Cour prévoit en son paragraphe premier : « Les transcriptions des audiences sont fournies en simultané au moins dans une des langues de travail de la Cour, autant que les moyens techniques le permettent. [...] ».

La Cour fournit à ce jour la transcription en simultané en anglais, conformément au Règlement de la Cour.

La mention « autant que les moyens techniques le permettent » avait été insérée précisément parce qu'à l'époque de la rédaction du Règlement de la Cour, s'il n'existait pas de solution permettant la fourniture de transcription simultanée en français compatible avec les systèmes mis en place à la CPI, notre volonté était bien de développer pareil système. À ce jour aucune solution viable et compatible avec l'infrastructure électronique de la CPI n'a été identifiée, ce qui explique l'absence de transcription simultanée en français.

Le TPIR a en effet récemment entrepris de fournir une transcription simultanée en français qui, si elle n'atteint pas le niveau d'exactitude de la transcription simultanée en anglais, n'en est pas moins utile aux conseils, selon les propos de Me Mabille.

La CPI continue d'étudier les solutions, y compris celle adoptée au TPIR, quant à leur compatibilité avec l'infrastructure électronique en place à la CPI.

Je tiens à souligner qu'au procès, la transcription en français sera fournie dans les 2h suivant l'audience.

Bien à toi

Marc

Marc Dubuisson
Director, Division of Court Services
Directeur, Direction du Service de la cour
Maanweg, 174 2516 AB The Hague/La Haye,
The Netherlands/Pays-Bas
Tél. : +31 (0)70 515 8528
Fax. : +31 (0)70 515 8001

From: Sandra D'angelo [mailto:dangelo.sandra@gmail.com]
Sent: mercredi 3 octobre 2007 14:53
To: Dubuisson, Marc
Cc: Pereira, Didier; Peralta Losilla, Esteban; catherine.mabille@mabille-avocats.fr; jmbd@saintjacques.net; Adam; Caroline; emilie cuq; Marc Desalliers
Subject: Livenote en français

[Texte des messages précédents masqué]

Sandra D'angelo <dangelo.sandra@gmail.com> **5 octobre 2007 16:48**
À: "Dubuisson, Marc" <Marc.Dubuisson@icc-cpi.int>
Cc: "Pereira, Didier" <Didier.Pereira@icc-cpi.int>, "Peralta Losilla, Esteban" <Esteban.PeraltaLosilla@icc-cpi.int>, catherine.mabille@mabille-avocats.fr, jmbd@saintjacques.net, Adam <pollockadaml@gmail.com>, Caroline <caroline.buteau@gmail.com>, emilie cuq <emiliecuq@gmail.com>, Marc Desalliers <marc.desalliers.1@ulaval.ca>, "Dahuron, Charlotte" <Charlotte.Dahuron@icc-cpi.int>, "Bertrand, Anne Aurore" <AnneAurore.Bertrand@icc-cpi.int>

Cher Marc,

Merci infiniment pour ta réponse exhaustive. La question d'un livenote en langue française dispensé en temps réel revêt une importance toute particulière en terme d'égalité entre le Procureur et la Défence dans l'utilisation des informations contenues dans le livenote. Aussi, Catherine Mabille souhaite t'informer qu'elle soulèvera cette question devant la Chambre de Première Instance I.

Nous espérons vivement que ce délai de deux heures entre les version anglaise et françaises pourra être effectivement respecté par vos services au moment du procès. En ce qui concerne, cette semaine, nous n'avons reçu le livenote français de l'audience de lundi qu'aujourd'hui, celui de l'audience de mardi n'étant toujours pas arrivé. Nous osuhaitions t'en informé.

Merci encore de ta coopération

[Texte des messages précédents masqué]

Sandra D'angelo <dangelo.sandra@gmail.com> **8 octobre 2007 17:00**
À: marc.dubuisson@icc-cpi.int
Cc: "Pereira, Didier" <didier.pereira@icc-cpi.int>, "Peralta Losilla, Esteban" <Esteban.PeraltaLosilla@icc-cpi.int>, catherine.mabille@mabille-avocats.fr, jmbd@saintjacques.net, Adam <pollockadaml@gmail.com>, Caroline <caroline.buteau@gmail.com>, emilie cuq <emiliecuq@gmail.com>, Marc Desalliers <marc.desalliers.1@ulaval.ca>

Cher Marc,

Merci de trouver ci-joint la version corrigée de notre email de vendredi dernier. Quelques coquilles grammaticales m'ont échappé. J'en suis désolée.

Cordialement

Sandra

Cher Marc,

Merci infiniment pour ta réponse exhaustive.

La question d'un *livenote* en langue française dispensé en temps réel revêt une importance toute particulière en terme d'égalité entre le Procureur et la Défense, dans l'utilisation des informations contenues dans le *livenote*.

Aussi, Catherine Mabile souhaite t'informer qu'elle soulèvera cette question devant la Chambre de Première Instance I.

Nous espérons vivement que ce délai de deux heures entre les versions anglaise et française pourra être effectivement respecté par vos services au moment du procès.

En ce qui concerne, cette semaine, nous n'avons reçu le *livenote* français de l'audience de lundi qu'aujourd'hui, celui de l'audience de mardi n'étant toujours pas arrivé. Nous souhaitons t'en informer.

Merci encore de ta coopération.

Sandra

[Texte des messages précédents masqué]
